

LA CLAC DE CADENET



IMPLANTATION : MILIEU RURAL

ÉTAT ACTUEL : EN FONCTIONNEMENT

TERRITOIRE DE LA CAISSE

Projet ancré dans la Communauté de communes Territoriale Sud-Luberon (16 communes, 25 000 habitant·e·s, 70 hab./km² | Taux de pauvreté : 11,8%, contre 19,9% pour le département du Vaucluse), et plus particulièrement à Cadenet, village d'environ 4 500 habitant·e·s situé le long de la Drance.

Territoire rural périurbain, ponctué de bourgs ruraux, et dont 48% de la superficie (soit 18 000 hectares) est dédiée à l'agriculture. Spécialisation dominante en viticulture, qui occupe 68,7% de la Surface Agricole Utile (SAU). 26% de la SAU est en Agriculture Biologique ou en cours de conversion.

GENÈSE DU PROJET

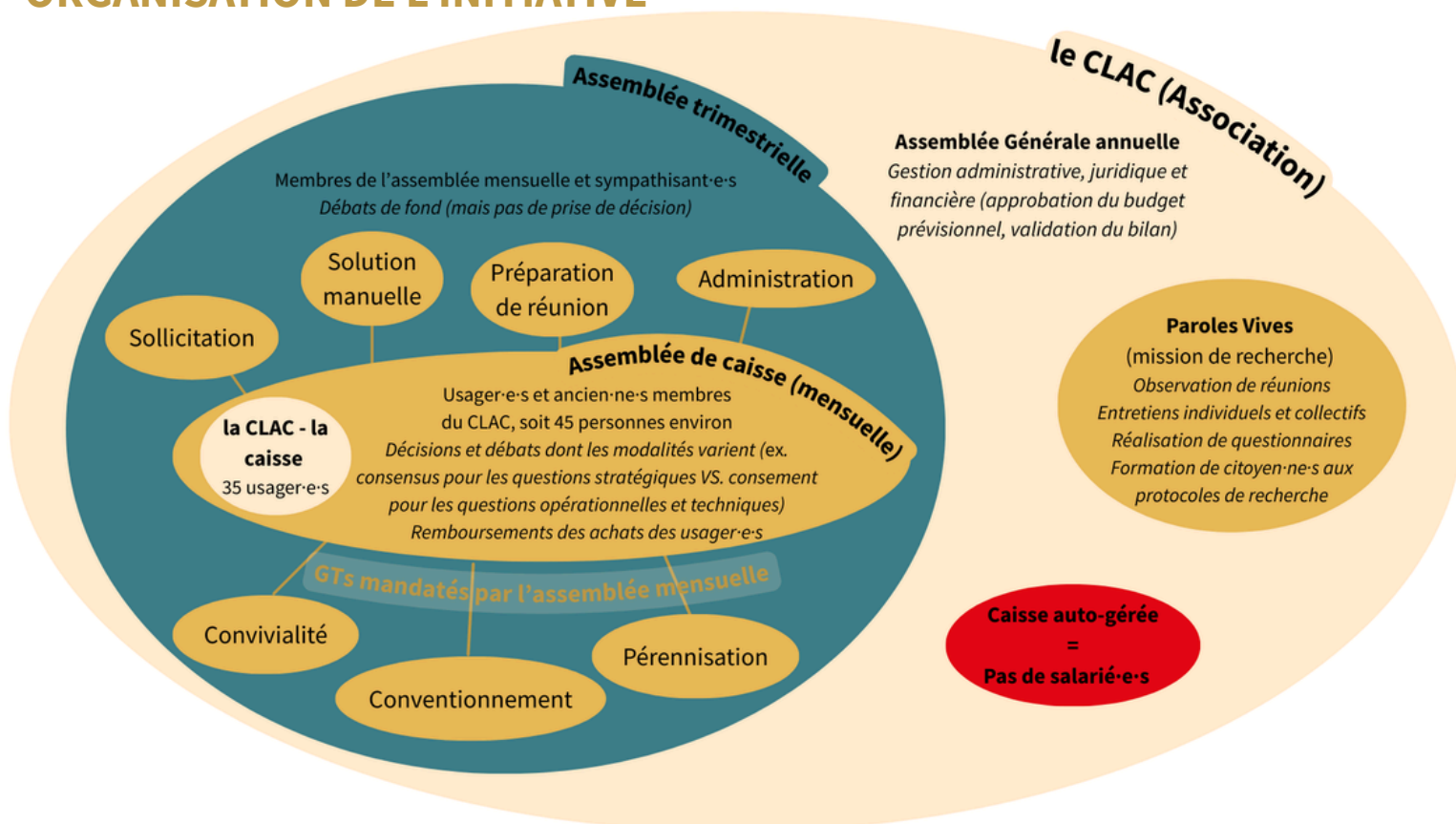
L'association Au maquis, basée à Lauris, est à l'origine du Collectif d'Alimentation de Cadenet (CLAC). En 2021, elle lance avec Paroles Vives une expérimentation sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation, mêlant démocratie participative et accès à une alimentation de qualité. Des acteurs locaux (citoyen·ne·s, paysan·ne·s, associations, institutions) suivent alors une formation de 6 mois pour définir les bases de cette initiative.

Une autre initiative a émergé sur le territoire en 2024, à Pertuis, une grande ville du territoire de 22 000

habitant·e·s appartenant à la métropole d'Aix-Marseille-Provence et située à une dizaine de kilomètres de Cadenet. Elle est également suivie par l'association Au maquis, mais construit sa propre histoire, de manière indépendante vis-à-vis de la CLAC. Après le cycle d'apprentissage, qui s'est déroulé tout au long de l'année scolaire passée, le collectif entre dans la construction d'une fresque alimentaire "Pertuis 2055" et dans la structuration de la dynamique des envies à construire.

ÉTAPES	DATES
DÉBUT DE L'INITIATIVE	Mars 2021
PREMIÈRE RÉUNION DE CITOYEN·NE·S	Février 2022
PREMIER TRANSFERT MONÉTAIRE	Avril 2024

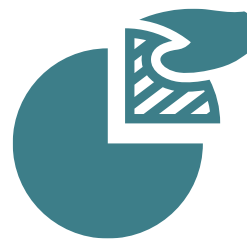
ORGANISATION DE L'INITIATIVE



CONTRIBUTION À LA CAISSE

Contribution en temps. Déroulement de l'expérimentation comme si la Sécurité Sociale de l'Alimentation était opérationnelle et en place à l'échelle nationale, et que la valeur était prélevée sur le travail dans les entreprises (et non sur les revenus dans les ménages). Pas de contribution financière pour ne pas introduire d'inégalités de richesses (déjà omniprésentes dans notre société). Les usager-e-s participent à la caisse en investissant du temps bénévole dans son fonctionnement (équ. 1,3 ETP, soit 30 000€ annuels).

REDISTRIBUTION DE LA CAISSE



Montant remboursé par mois : jusqu'à 150€ par personne.



OUTIL DE TRANSFERT MONÉTAIRE

Aucun. **Solution manuelle** de remboursement : 150€ ont été avancés par la caisse le premier mois, puis à chaque assemblée de caisse les usager-e-s sont remboursé-e-s sur la base des tickets de caisse présentés. Volonté d'être autonomes du point de vue opérationnel et de maîtriser pleinement la caisse, au-delà de la question du numérique. Ce fonctionnement pose une contrainte puisqu'il impose d'être présent.e à la mensuelle pour pouvoir être remboursé.e, mais il est perçu comme une contrainte choisie et légitime : c'est un moment au cours duquel les claquistes créent du lien interpersonnel, et il témoigne d'une perception plus large de la notion de participation que celle du "simple" aspect financier, car il est rendu indissociable de la présence lors des moments démocratiques (information, débat et prise de décisions).

CONVENTIONNEMENT DIFFÉRENCIÉ DES PRODUITS



Sélection de produits chez 3 points de vente : 1 AMAP, 1 épicerie et 1 magasin de producteur-ice-s.

Règle de conventionnement : Système d'évaluation qui associe aux produits au sein des lieux de distribution choisis un taux de remboursement, défini en fonction de plusieurs critères (impact environnemental, social et sur la santé ; échelle de grandeur des étapes de production, transformation et distribution, et leur niveau de dépendance vis-à-vis de l'agroindustrie).

Les produits de chacun des lieux sont donc remboursés à 30%, 70%, 100 %, ou pas du tout, ce qui a vocation à inciter aux changements de pratique et à favoriser l'évolution du système alimentaire.



LE « PETIT + »

L'essence de la CLAC réside dans la recherche de montée en compétences et d'autonomisation de tous-tes, ce qui se manifeste par :

- l'absence de salarié-e-s : très vite les claquistes ont pris en charge la gestion du projet et se sont approprié les multiples outils et méthodes nécessaires ;
- la porosité et le renouvellement régulier des entités : un peu à la manière de poupées russes, les différents groupes qui ont marqué l'histoire de la CLAC s'effacent tour à tour de leurs espaces de travail pour laisser la place à de nouvelles personnes et de nouvelles entités, tout en continuant de faire partie de l'écosystème ami qui entoure la caisse et s'élargit avec le temps.

De nombreuses autres initiatives s'inspirent des méthodes de outils mis en place par la CLAC depuis ses origines!

HORIZONS

Au cours des deux années d'expérimentation, un fond de caisse a été constitué à partir de l'écart entre les 150€ prévus chaque mois pour chacun-e des usager-e-s et les montants effectivement remboursés calculés en fonction des tickets de caisse présentés.



La CLAC a décidé de constituer, à partir de cet argent, une caisse d'investissement pour financer la transformation du système alimentaire localement (de la production à la distribution, en passant par les différentes étapes de transformation). L'objectif est double : réfléchir à des manières de pérenniser l'alimentation de cette caisse d'investissement d'une part, et décider collectivement comment employer cet argent d'autre part.



Pour en savoir plus : <https://leclacdecadenet.ouvaton.org/>

<https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/projet-a-fond-les-caisses-2024-2026/>

